



# Les Maraîchers de la Coudraie

Jardin de Cocagne

271, route de Guengat - 29000 QUIMPER

Tél. : 02.98.95.09.67 – mail : animlacoudraie@gmail.com



## Adhésion annuelle et contrat d'abonnement 2020

NOM : ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal..... Ville.....  
Tél..... E-mail.....

### 1 - J'adhère à l'association des Maraîchers de la Coudraie

J'adhère aux Maraîchers de la Coudraie pour pouvoir m'abonner aux paniers : la cotisation annuelle 2020 est de 15 € (4,50 € pour les Maraîchers de la Coudraie et 10.50 € pour le Réseau Cocagne).  Je règle l'adhésion de 15 € (à payer séparément par chèque).

#### Abonnement hebdomadaire (49 paniers sur 52 semaines)

Je m'abonne au panier à **10,00 €** au tarif mensuel de **40.90 €** Soit un montant annuel de **490.00 €**  Je m'abonne au panier à **16,00 €** au tarif mensuel de **65.40 €** Soit un montant annuel de **784.00 €**

#### Abonnement bimensuel (24 paniers sur 52 semaines)

Je m'abonne au panier à **10,00 €** au tarif mensuel de **20.00 €** Soit un montant annuel de **240.00 €**  Je m'abonne au panier à **16,00 €** au tarif mensuel de **32.00 €** Soit un montant annuel de **384.00 €**

L'abonnement est renouvelé tacitement. Un préavis d'un mois est demandé en cas de rupture d'adhésion.

### 3- Je choisis mes modalités de règlement (cocher les cases et compléter les espaces en pointillés)

Au comptant (En espèce ou par chèque à l'ordre des Maraîchers de la Coudraie)

Par prélèvements mensuels : sur 12 mensualités

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP).  
Un mandat de prélèvement SEPA me sera alors adressé pour signature.

### 4 – Je choisis la date à laquelle commencera mon abonnement (indiquer la date et le numéro de la semaine)

Je retirerai mon premier panier le ..... soit la semaine n° ..... Cette date sera le début du contrat d'abonnement.

### 5 – Je choisis un lieu de dépôt et le jour de retrait pour mon panier

Dépôts		Mardi	vendredi
La Coudraie - 271, route de Guengat (11h – 18h)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MPT d'Ergué-Armel – 16, Av Georges Pompidou		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Z.A de Prat ar Rouz - avenue J. Le Viol (Terre Noire)		<input type="checkbox"/>	
Z. I Kernevez	<input type="checkbox"/> FH Industrie <input type="checkbox"/> Cegelec	<input type="checkbox"/>	
Centre Technique Ville de Quimper - rue Jules Verne		<input type="checkbox"/>	
Maison de retraite La Retraite - rue Verdelet		<input type="checkbox"/>	
Brin d'Avoine (extérieur) – Créach Gwen			<input type="checkbox"/>
Plonéis (extérieur entrée de l'ULAMIR)			<input type="checkbox"/>

### 6 – Je date et je signe

J'accepte les conditions générales d'adhésion

Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à ..... le .....

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

### NOTRE ENGAGEMENT

**Livraison des paniers :** Chaque Mardi et Vendredi, les paniers sont livrés dans les dépôts et aux horaires fixés par l'association. Chaque adhérent s'engage à retirer son panier pendant ces périodes d'ouverture.

DEPOTS	JOURS	HORAIRES
A la ferme – La Coudraie	Mardi et vendredi	A partir de 11 h
MPT Ergué Armel	Mardi et vendredi	A partir de 16 h
Z.A. de Prat ar Rouz – Avenue Jacques Le Viol (Terre Noire)	Mardi	De 12h à 19h
Centre Technique Ville Quimper – Rue Jules Verne	Mardi	A partir de 12h
La Retraite – Rue Verdelet	Mardi	A partir de 16h
Brin d'Avoine (extérieur) – Créac'h Gwen	Vendredi	A partir de 16 h
Plonéis (extérieur) ULAMIR	Vendredi	A partir de 16 h

Pour profiter au mieux de la fraîcheur de vos légumes, il est conseillé de récupérer le panier dans les 12h qui suivent la livraison.

### Deux formules :

- **10 € pour un panier de 2/3 personnes**
- **16 € pour un panier de 4/5 personnes**

Les paniers sont composés de légumes de saison (4 types de légumes au minimum pour le petit panier et 6 pour le grand), produits sur la ferme, sauf exception.

Les prix des légumes sont indexés sur ceux du marché et sont indiqués sur la « feuille de chou » hebdomadaire fournie avec le panier. L'association s'engage à maintenir une valeur du produit conforme au montant payé par les adhérents.

Le prix du panier peut être modifié sur décision du Conseil d'Administration.

### Fermeture et report des paniers :

L'association prévoit deux périodes de fermeture au cours de l'année civile :

- entre Noël et 1er de l'An
- 1 à 3 semaines au début du printemps (Mars/Avril)

### Communication :

La « feuille de chou » hebdomadaire distribuée avec les paniers contient diverses informations : prix des légumes du panier, recettes pour cuisiner un ou plusieurs légumes de la semaine, et une fois par mois : la vie de l'association (assemblée générales ou autres manifestations, annonces), l'activité de maraichage, les pratiques culturelles, conseils pour votre potager, activités des salariés

...

### VOTRE ENGAGEMENT

#### Les adhérents-consommateurs :

- L'adhérent s'engage pour l'achat d'un panier de légumes par semaine ou une semaine sur deux.
- L'adhérent peut demander des suspensions livraison pour 5 paniers maximum par an (3 pour un abonnement bimensuel) avec un délai de prévenance de 7 jours.
- Versement d'une cotisation annuelle de 15 €, accompagné du bulletin d'adhésion (y compris en cas de renouvellement).
- Le contenant vide est à rapporter sur le lieu de dépôt la semaine suivante.

#### La cotisation annuelle :

- Le montant de la cotisation est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association. La durée de la cotisation s'entend pour une année (12 mois de date à date).
- Elle est renouvelable à date anniversaire de l'adhésion.
- Les adhérents-consommateurs sont invités à participer à l'Assemblée Générale de l'association.

#### Païement des paniers :

Les paniers sont payables par avance soit :

- Par prélèvement mensuel (SEPA) ;
- Au comptant par chèque ou en espèces au démarrage de l'abonnement.

**Le montant annuel est calibré sur 49 semaines, aussi en fin d'adhésion, chaque adhérent reçoit un compte récapitulatif des paniers livrés/payés, pour ajustement le cas échéant. Sauf avis contraire, l'abonnement est renouvelé tacitement. Afin d'éviter une interruption de livraison, le montant de cotisation annuelle sera prélevé lors du renouvellement d'abonnement.**

#### Paniers solidaires :

En cas de panier oublié pour une raison non imputable à l'association, nous nous autorisons à distribuer les légumes aux salariés en parcours d'insertion.

salariés en parcours d'insertion.